

Présentation d'une carte de pêche pour les côtes Nord de la Tunisie

par Amor BEN MUSTAPHA

1. INTRODUCTION

Depuis janvier 1964 date de la promotion de la Station Océanographique de Salammbô en Institut National Scientifique et Technique d'Océanographie et de Pêche, nous avons essayé de mettre au point une carte qui permettrait une meilleure exploitation des fonds accessibles aux chalutiers tunisiens. Pour des raisons d'ordre pratique la priorité a été donnée aux côtes Nord.

Afin que cette carte puisse jouer son rôle et être profitable aux pêcheurs, nous l'avons simplifiée en n'y introduisant que les éléments nécessaires aux utilisateurs.

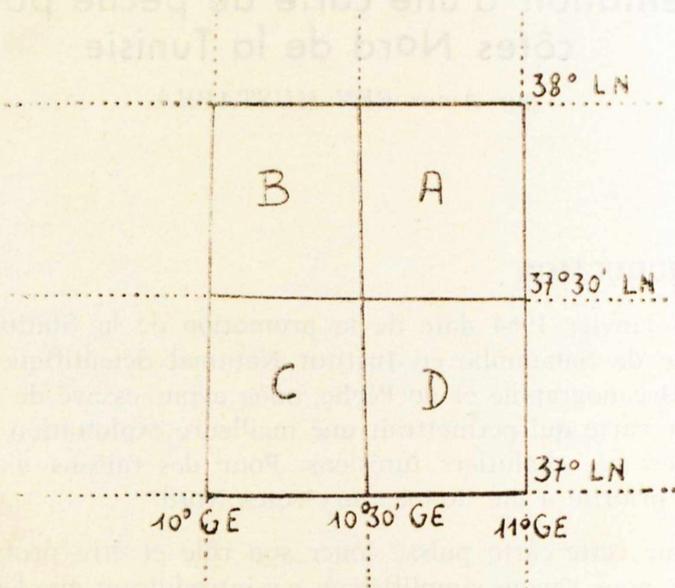
2. DECOUPAGE DE LA COTE ET DESIGNATION DES ZONES

Pour faciliter le travail de prospection nous avons convenu le découpage conventionnel suivant :

- des aires ayant chacune un degré (longitude) de large et un degré (latitude) de long ont été tracées. Chacune d'elles étant désignée par son point le plus au Nord et son point le plus à l'Est. Ainsi l'aire s'étendant de 10° Longitude Est à 11° Longitude Est et de 37° Latitude Nord à 38° Latitude Nord est désignée comme étant l'aire 38° - 11°.
- un deuxième découpage a été fait à l'intérieur de l'aire ainsi délimitée. Quatre secteurs, ayant chacun 30' (longitude) de large et 30' (latitude) de long et désignés par les lettres A, B, C et D inversement au sens des aiguilles d'une montre en commençant toujours par le haut et à droite, ont été fixés. Ainsi l'aire 38° - 11° comprend les secteurs :

38° - 11° A	38° - 11° C
38° - 11° B	38° - 11° D

comme l'indique le schéma qui suit :



À l'intérieur des aires et des secteurs nous avons essayé de localiser certaines zones de pêche. Ces zones sont de deux sortes :

- celles qui sont traditionnellement exploitées par les chalutiers tunisiens mais dont les potentialités étaient peu ou pas connues;
- celles qui ne font pas l'objet d'une exploitation de la part de nos pêcheurs mais où des prospections ont permis de déceler certains indices de bonne rentabilité.

C'est ainsi que treize zones ont fait l'objet, depuis décembre 1963, jusqu'en janvier 1965, d'une prospection systématique. Le «DAUPHIN» chalutier expérimental de l'Institut, s'y est rendu assez régulièrement une fois tous les trois mois. Il y a eu en tout 84 traits de chalut d'une durée totale de 152 heures.

Les données fournies par ce travail, ajoutées aux résultats des travaux antérieurs effectués dans ce secteur, nous ont permis d'établir avec assez d'exactitude la rentabilité des zones prospectées auxquelles nous avons ajouté deux autres zones dont les potentialités ont pu être établies grâce aux travaux antérieurs, notamment ceux de HELDT (1920), PRUVOT (1921-1922), LE DANOIS (1924), BOURGOIS ET FARINA (1957-1958-1959) et FODERA (1962-63).

Pour des raisons pratiques nous avons désigné les zones au fur et à mesure qu'elles ont été étudiées par des numéros d'ordre (chiffres romains, zones I - XV).

3. ENGINES DE PECHE UTILISES

Les chaluts utilisés par le bateau de l'Institut sont du type italien et ont les caractéristiques suivantes :

- construits en chanvre avec une « lenza » de 550 mailles;
- bras constitués par un filin mixte (chanvre-acier) de 250 m de long et garnis d'un grelin de coco (mazette) de 6 cm environ de diamètre sur 8 brasses.

4. METHODE DE TRAVAIL

Comme il a été dit plus haut ,chaque zone a été prospectée en moyenne une fois par saison (quatre fois par an). Le « DAUPHIN » y effectua, chaque fois et suivant différent caps, plusieurs traits de chalut ce qui a permis de remplir autant de fiches dites « fiches de pêche » comportant plusieurs renseignements et notamment la liste des espèces pêchées, le poids des individus de chaque espèce commercialisable et leur nombre.

En outre, les deux genres prédominants **Mullus** (rouget) et **merluccius** « merlan » (1) on fait l'objet d'une étude plus détaillée concernant le sex-ratio, la maturité sexuelle, les contenus stomacaux, les otolithes, etc....

Ce travail nous a permis de connaître la rentabilité des zones, de délimiter certaines régions de reproduction pour les espèces commercialement importantes, de réexaminer le problème de la prohibition de chaluter dans certains secteurs et enfin d'établir une liste de la faune ichtyologique peuplant les fonds chalutables prospectés. Cette liste qui n'a pas la prétention d'être complète ne se limite pas aux poissons benthiques mais comprend en outre quelques poissons pélagiques si ces derniers ont été capturés par le chalut.

Ces résultats seront exposés en détail dans des publications ultérieures. Nous nous contenterons, cette fois, de présenter la carte que nous avons établie.

(1) Nom employé en Tunisie pour désigner le merlu.

5. QUELQUES INDICATIONS SUR LES ZONES DE PECHE

5.1. Aire 38° - 12°

Cette aire comprend la zone XIV qui se trouve entre le Cap Bon et le banc d'El Haouaria au niveau de l'isobathe des 200 m dans le secteur 38°-12° C.

5.2. Aire 38° - 11°

A l'intérieur de cette aire 7 zones ont été localisées.

5.2.1. Zones I et II

Ces zones sont situées dans le Golfe de Tunis à cheval sur les aires 38° - 11° et 37° - 11°. La profondeur des fonds varie entre 50 et 90 m et les espèces dominantes sont le « merlan » le rouget de vase, la fausse limande et le pageot. Ce dernier est plus abondant dans la zone II.

La zone I est probablement une zone de reproduction pour *Mullus barbatus*. On y trouve, en effet, de très petits individus en très grande quantité, en automne.

5.2.2. Zone III

A l'entrée du Golfe de Tunis, dans le secteur 38° - 11° D, on rencontre dans cette zone dont les fonds sont compris entre 100 et 140 m, le rouget de vase, le « merlan » le saurel (très abondant pendant certaines saisons), le maquereau.

5.2.3. Zone IV

Les espèces dominantes de cette zone située à l'Est, Nord Est du Cap Farina et dont les fonds varient de 160 à 240 m de profondeur sont le « merlan », le saurel, la fausse limande, le rouget de vase et la crevette rose.

5.2.4. Zone V

Cette zone recouvre une partie du Canal des Esquerquis dans le secteur 38° - 11° D et déborde sur le secteur 38° - 11° A. La profondeur des fonds est comprise entre 200 et 300 m. On y pêche surtout le « merlan », le saurel, la crevette rose, le calmar.

5.2.5. Zone VI

La zone VI est située à l'est des Iles Cani, les fonds sablonneux ou sablo-vaseux sont recouverts dans la partie sud de débris de Zostéracées. Leur profondeur varie de 50 à 90 m. Le chalut rapporte surtout du rouget de roche, du pageot, des saurels, des picarels, des poulpes.

5.2.6. Zone XV

Entre l'isobathe des 100 m et l'isobathe des 200m, cette zone recouvre une partie du Canal des Esquerquis. Le fond y est sablo-vaseux et les espèces dominantes comprennent le rouget de vase, le « merlan », le pageot.

5.3. Aire 38° - 10°

Les zones VII, VIII, IX et XIII font partie de cette aire.

5.3.1. Zone VII

A quelques quinze milles au Nord de Bizerte, la zone VII dont une partie se trouve dans l'aire 38° - 10°, s'étend parallèlement à l'isobathe des 200 m. Elle comprend des fonds vaseux ou sablo-vaseux dont la profondeur va de 300 à 500 m.

5.3.2. Zone VIII

Le secteur 38°-10° B, comprend cette zone située au Nord Est de la Galite. La profondeur des fonds varie entre 300 et 500 m et le sondeur y indique certaines parties non chalutables. On y pêche du poutassou, du sebaste, de l'éperlan, de la mostelle, du « merlan ».

5.3.3. Zone IX

La zone IX s'étend dans le secteur 38°-10° C au Nord du Cap Serrat parallèlement à l'isobathe des 100 m. La profondeur des fonds varie de 120 à 170 m. Le chalut rapporte du rouget, du « merlan », des pageots, des saurels.

5.3.4. Zone XIII

C'est dans le secteur 38°-10° A que se trouve cette zone dont la profondeur dépasse 500 m et où l'on rencontre le « merlan » argenté (*Gadiculus argenteus*), le calmar, la crevette rose et la grosse crevette rouge.

5.4. Aire 38° - 9°

Cette aire comprend trois zones : zones X, XI et XII

5.4.1. Zones X et XI

Ces deux zones du secteur 38°-9° C recouvrent en partie le Canal de La Galite. Les profondeurs enregistrées se situent entre 200 et

500 m. Le chalut rapporte surtout du poutassou, du « merlan », du rouget, de la crevette rose.

5.4.2. Zone XII

La zone XII s'étend depuis les fonds de 50 m à l'est et au sud de l'île de La Galite jusqu'à l'isobathe des 100 m. La proximité des côtes rocheuses explique la grande abondance du rouget de roche dans la plupart des pêches effectuées. Outre *Mullus surmuletus*, on y rencontre en quantités appréciables des pageots, des picarels, des rittoumi, des saurels.

6. LE RENDEMENT HORAIRE ET SES VARIATIONS SAISONNIERES

Il a été constaté que dans certaines zones le rendement horaire moyen restait stable quelle que fut la période, alors que dans d'autres il variait suivant la saison.

Nous avons donc indiqué en figures pleines (triangles pour 30 kilogrammes/heure et carrés pour 150 kilogrammes/heure) le rendement horaire moyen stable durant toute l'année alors que nous avons utilisé des triangles et carrés creux pour indiquer les fluctuations saisonnières.

Exemple : La zone IV comprend 5 triangles dont 3 sont pleins.

Ceci veut dire que le rendement horaire moyen stable y est de l'ordre de 90 kilogrammes/heure mais que pendant certaines saisons ce rendement augmente pour atteindre 150 kilogrammes/heure. Ces quantités sont calculées par excès, comme l'indique la légende de la carte.

Il est d'ailleurs à signaler que le rendement horaire est fonction du nombre de bateaux travaillant dans les zones en question. Pour les régions comprises dans la carte que nous présentons, les chalutiers tunisiens qui y travaillent sont ceux dont le port d'attache est Bizerte ou La Goulette et leur nombre pendant l'année 1964 était de 11.

Le tableau suivant indique, pour chaque zone, la saison où le rendement est maximum ainsi que les limites minima et maxima du rendement horaire par zone.

Zones	Saisons et valeurs moyennes du meilleur rendement horaire	Limites minima et maxima du rendement horaire enregistré
I	Eté - Automne — 120 kg/h	55 kg/h — 183 kg/h
II	Assez stable	24 kg/h — 123 kg/h
III	Eté — 113 kg/h	57 kg/h — 130 kg/h
IV	Hiver — 184 kg/h	67 kg/h — 308 kg/h
V	Assez stable — 60 kg/h	
VI	Eté — 157 kg/h	94 kg/h — 370 kg/h
VII	Hiver — 50 kg/h	26 kg/h — 50 kg/h
VIII	Assez stable — 90 kg/h	
IX	Hiver — 140 kg/h	75 kg/h — 207 kg/h
X	Printemps — 150 kg/h	85 kg/h — 157 kg/h
XI	Hiver — 213 kg/h	61 kg/h — 251 kg/h
XII	Automne — 355 kg/h	109 kg/h — 660 kg/h
XIII	Assez stable — 90 — 120 kg/h	
XIV	Assez stable — 120 kg/h	
XV	— 100 kg/h env.	50 kg/h — 160 kg/h

D'autre part, nous avons pu déterminer la direction du trait qui nous a semblé être la plus rentable et nous l'avons indiquée sur la carte.

7. VALEUR COMMERCIALE DES PRODUITS DE LA PECHE DANS LES DIFFERENTES ZONES

Parmi les produits de la pêche il faut distinguer ceux dont la valeur marchande est relativement élevée et qui peuvent être appelés produits de première qualité, tels que le «merlan», le rouget, le pageot, la dorade, la sole, la crevette, la langouste et le calmar. Les autres produits étant classés dans la deuxième et troisième qualité.

Le tableau suivant illustre la richesse en produit de première qualité dans chaque zone.

Zones	Proportion approximative des produits de 1ère qualité par rapport au poids total des produits de la pêche.	O B S E R V A T I O N S
I	67 %	En été ce pourcentage est de 51 % en raison de l'apparition dans le chalut de grandes quantités de picarels.
II	55 %	En hiver ce pourcentage augmente pour atteindre 75 %.
III	34 %	Au printemps cette proportion augmente et devient en moyenne 59 % grâce à l'augmentation proportionnelle du poids du « merlan ».
IV	40 %	En été cette proportion atteint 62 % en raison de l'augmentation proportionnelle du poids de « merlan ».
V	38 %	
VI	64 %	
VII	33 à 65 %	Très variable.
VIII	20 %	
IX	40 %	
X	53 %	
XI	45 %	
XII	43 %	A partir de l'été la proportion des produits de 1ère qualité augmente pour atteindre, en automne, 83 % et ceci à cause de l'augmentation proportionnelle de rougets de roche et de pageots.
XIII		
XIV	26 %	
XV	62 %	

8. DUREE DU TRAIT DE CHALUT

Par suite de la morphologie des fonds, de l'existence d'épaves ou de l'abondance des déchets, il a été constaté que la durée du trait la plus favorable pour un rendement optimum variait suivant la zone. C'est ainsi que nous avons pu établir le tableau suivant :

Zones	Durée du trait de chalut
I	de 1 h à 2 h 30 (quelquefois 3 h)
II	de 1 h,30 à 2 h 30
III	de 1 h 30 à 2 h
IV	de 1 h à 2 h
V	de 2 h à 2 h 30
VI	de 0 h 40 à 1 h
VII	de 2 h à 2 h 30
VIII	de 1 h à 2 h
IX	de 0 h 30 à 1 h
X	de 2 h à 2 h 30
XI	de 2 h 30 à 3 h
XII	de 0 h 40 à 1 h
XIII	de 2 h à 3 h
XIV	de 2 h à 3 h

9. EPAVES ET FONDS NON CHALUTABLES

Le « DAUPHIN » a pu, au cours de ses prospections, délimiter grâce au sondeur, certaines zones non chalutables et signaler l'existence d'épaves non mentionnées auparavant ou confirmer l'existence de certaines autres. La profondeur de l'épave a été mentionnée sur la carte chaque fois qu'il a été possible de la déterminer avec précision.

Le tableau suivant indique la position des vingt épaves signalées et leurs profondeurs.

N ^o	Latitude Nord	Longitude Est	Profondeur
1	37° 18'	08° 46'	305 m
2	37° 16'	08° 45'	310 m
3	37° 05'	08° 53'	
4	37° 32'	09° 03'	70 m env.
5	37° 38'	09° 05'	
6	37° 20' 30''	09° 05'	
7	37° 23'	10° 20'	70 m env.
8	37° 03'	10° 14' 30''	21 m
9	36° 58'	10° 19'	26 m
10	37° 02'	10° 22'	59 m
11	37° 08'	10° 22'	
12	37° 02'	10° 26'	72 m
13	37° 29'	10° 28'	120 m
14	37° 36'	10° 35'	240 m
15	37° 15'	10° 37'	145 m
16	36° 55' 30''	10° 38'	
17	37° 06'	10° 48'	75 m
18	37° 04'	10° 48'	70 m
19	37° 19'	10° 57'	220 m
20	37° 14' 30''	10° 04'	205 m

Quant aux fonds non chalutables, ils ont été indiqués sur la carte par une ligne brisée.

LISTE DES PRINCIPALES ESPECES DE POISSONS
MOLLUSQUES ET CRUSTACES
RECUEILLIES DANS LE SAC DU CHALUT

POISSONS

SCYLIORHINIDAE

<i>Scyliorhinus canicula</i> L.	Petite Roussette
<i>Scyliorhinus stellaris</i> L.	Grande Roussette
<i>Pristiurus melanostomus</i> Raf.	Chien espagnol

CARCHARHINIDAE

<i>Carcharodon rondeletti</i> M. et H.	Requin blanc
<i>Mustelus canis</i> Risso	Chien de mer
<i>Mustelus laevis</i> Risso	Emissole lisse

SQUALIDAE

<i>Acanthias fernandinus</i> Molina	Aiguillat
<i>Centrophorus granulosus</i> Bl. Sch.	Requin chagrin
<i>Oxynotus centrina</i> L.	Centrine

SQUATINIDAE

<i>Squatina squatina</i> L.	Ange de mer
-----------------------------	-------------

RAJIDAE

<i>Raia circularis</i> Couch.	Raie circulaire
<i>Raia clavata</i> L.	Raie bouclée
<i>Raia melitensis</i> Clark	Raie de malte
<i>Raia miraletus</i> L.	Raie miroir
<i>Raia oxyrhynchus</i> L.	Raie à bec pointu
<i>Raia radula</i> Delaroche	Raie râpe

TRIGONIDAE

<i>Trygon pastinaca</i> L.	Pastenague
----------------------------	------------

MYLIOBATIDAE

Myliobatis aquila L. Aigle de mer

TORPEDINIDAE

Torpedo ocellata Raf. Torpille

CHIMAERIDAE

Chimaera monstrosa Chimère

CLUPEIDAE

Sardina sp. Sardine

Alosa fallax Alose

Sardinella aurita C.V. Allache

Sardinella maderensis Lowe Grande allache

ARGENTINIDAE

Argentina sphyraena L. Argentine

CHLOROPHTALMIDAE

Chlorophthalmus agassizii Bonaparte Eperlan

MURAENIDAE

Muraena helena L. Murène

CONGRIDAE

Conger conger L. Congre

Conger muraena mystax Delaroche Congre

MACRORHAMPHESIDAE

Macrorhamphosus scolopax L. Bécasse

SPHYRAENIDAE

Sphyraena spet Lacépède Brochet

MACROURIDAE

Macrurus aequalis Günther Rat

Coelorhynchus coelorhynchus Risso Rat

GADIDAE

Gadus poutassou L. Poutassou

Gadus capelanus Risso Capelan

Phycis phycis L. Mostelle de fond

Phycis blennoides Br. Mostelle

Gadiculus argenteus Guich. Merlan argenté

Merluccius merluccius L. « Merlan »

ZEIDAE

<i>Zeus faber</i> L.	Saint-Pierre
<i>Zeus pungio</i> C.V.	Saint-Pierre

CAPROIDAE

<i>Capros aper</i> L.	Sanglier
-----------------------	----------

SERRANIDAE

<i>Callanthias peloritanus</i> C.	Callanthias rouge
<i>Epinephelus aeneus</i> Geoffr.	Mérou blanc
<i>Epinephelus gigas</i> Br.	Mérou bronzé
<i>Paracentropistis hepatus</i> L.	Ronfleur (Tambour)
<i>Serranus scriba</i> L.	Serran écriture
<i>Serranus cabrilla</i> L.	Serran commun

POMADASYDAE

<i>Orthopristis benetti</i> Lowe	Rancador
----------------------------------	----------

SCIAENIDAE

<i>Corvina nigra</i> Bloch.	Corb
<i>Ombrina cirrhosa</i> L.	Ombrine commune
<i>Ombrina lafonti</i> L.	Ombrine Lafon
<i>Sciaena aquila</i> Risso	Maigre

CARANGIDAE

<i>Trachurus trachurus</i> L.	Saurel
<i>Trachurus picturatus</i> Bowd.	Saurel

MULLIDAE

<i>Mullus barbatus</i> L.	Rouget de vase
<i>Mullus surmletus</i> L.	Rouget de roche

SPARIDAE

<i>Boops boops</i> L.	Bogue
<i>Boops salpa</i> L.	Saupe
<i>Charax puntazzo</i> Cetti	Sar tambour
<i>Chrysophrys aurata</i> C.V.	Daurade
<i>Dentex vulgaris</i> C.V.	Denté
<i>Diplodus annularis</i> L.	Sparaillon
<i>Diplodus sargus</i> L.	Sargue
<i>Diplodus vulgaris</i> Geoffr.	Sar
<i>Pagellus acarne</i> Risso	Oblade
<i>Pagellus acarne</i> Risso	Pageot
<i>Pagellus bogaraveo</i> Brun.	Bogaratelle

Pagellus erythrinus L.	Pageot
Pagellus mormyrus C.V.	Marbré
Pagrus auriga Val.	Sar royal
Pagrus ehrenbergii Raf.	Page
MAENIDAE	
Maena smaris L.	Mendole
Spicara smaris L.	Picarel
CEPOLIDAE	
Cepola rubescens L.	Cépole
LABRIDAE	
Acantholabrus palloni Risso	Labre louche
TRACHYNIDAE	
Trachynus araneus Cuv.	Vive araignée
Trachynus draco L.	Grande vive
URANOSCOPIDAE	
Uranoscopus scaber L.	Rat
CALLIONYMIDAE	
Callionymus maculatus Raf.	Dragonnet
Callionymus phaeton Günther	Callionyme phaeton
BLENNIIDAE	
Blennius gattorugine Br.	Blennie baveuse
BALISTIDAE	
Balistes capriscus L.	Baliste
SCOMBRIDAE	
Pneumatophorus colias Gm.	Maquereau espagnol
Scomber scombrus L.	Maquereau
TRICHIURIDAE	
Lepidopus caudatus Euph.	Lépidope argenté
GobiIDAE	
Gobius sp.	Gobie
SCORPAENIDAE	
Scorpaena scrofa L.	Rascasse rouge
Scorpaena porcus L.	Rascasse noire
Scorpaena ustulata Lowe	Petite rascasse

<i>Sebastes dactylopterus</i> Delaroche	Sebaste
TRIGLIDAE	
<i>Lepidotrigia aspera</i> Günther	Grondin
<i>Peristidion cataphractum</i> L.	Malarmat
<i>Trigia corax</i> Bonaparte	Grondin galinelle
<i>Trigla lineata</i> Gm.	Grondin strille
<i>Trigla pini</i> Bloch	Grondin rouge
SCOPHTALMIDAE	
<i>Eucitharus linguatula</i> C.	Limande
<i>Psetta maxima</i> L.	Turbot
<i>Scophthalmus laevis</i> Bonaparte	Barbue
SOLEIDAE	
<i>Buglissidum luteum</i> Risso	Sole jaune
<i>Microchirus variegatus</i> Donovan	Sole perdrix
<i>Monochirus hispidus</i> Raf.	Sole velue
<i>Quenselia ocellata</i> L.	Sole ocellée
<i>Solea vulgaris</i> Quensel	Sole commune
LOPHIIDAE	
<i>Lophius budegassa</i> Spinola	Baudroie
<i>Lophius piscatorus</i> L.	Baudroie
M O L L U S Q U E S	
LOLIGINIDAE	
<i>Loligo vulgaris</i> Lmk	Calmar
SEPIIDAE	
<i>Sepia officinalis</i> L.	Seiche
OCTOPODIDAE	
<i>Octopus</i> sp.	Poulpe
C R U S T A C E S	
PENAEIDAE	
<i>Farapenaeus longirostris</i> Lucas	Crevette rose
<i>Penaeus kerathurus</i> Forskal	Crevette caramote
PALUNURIDAE	
<i>Palunurus vulgaris</i> Latreille	Langouste
NEPHROPSIDAE	
<i>Nephrops norvegicus</i> L.	Langoustine

Bibliographie

- DIRECTION GENERALE DES TRAVAUX PUBLICS. — *Etude*
1923 *des fonds de pêche des côtes tunisiennes. Résultats des*
recherches effectuées au cours des croisières de la
« Perche » en 1920, de l' « Orvet » en 1921-22, du Pour-
quoi-Pas ? » en 1923 et de différents chalutiers. — 42 p.,
5 cartes.
- FAO/UN. — *Rapport au Gouvernement de la Tunisie concernant*
1961 *les essais de chalutage au large des côtes tunisiennes. Basé*
sur les travaux de F. Bourgeois et L. Farina. — Rep.
FAO/EPTA, N° 1410, 31 p., 1 pl., 3 cartes.
- FAO/UN. — *Rapport au Gouvernement de la Tunisie sur la pros-*
1964 *pection systématique des fonds de pêche au large des*
côtes tunisiennes. Basé sur les travaux du Dr. Vito Fodéra.
Rep. FAO/EPTA, n° 1836, 57 p., 4 cartes.
- LE DANOIS (Ed.). — *Recherches sur les fonds chalutables des*
1925 *côtes de la Tunisie. (Croisière du chalutier « Tanche » en*
1924). — Ann. Sta. Océanogr. Salammbô, n° 1, 56 p., 1 carte.
- MAURIN (Cl.). — *Etude des fonds chalutables de la Méditerranée*
1962 *Occidentale (écologie et pêche). Résultats des campagnes*
des navires océanographiques «Président Théodore Tissier»
1957-60 et « Thalassa » 1960-61. — Rev. Trav. Inst. Pêch.
Marit., vol. 26, n° 2 : 163-215.
- PRUVOT (G.). — *Rapport sur la campagne de pêche de l'ORVET*
1921 *dans les eaux tunisiennes (août - septembre 1921). — No-*
tes et Mem. Off. Pêch. Marit., n° 8, 12 p., 1 carte.
- PRUVOT (G.) — *Recherches effectuées au cours des croisières de*
1923 *l'ORVET dans la Méditerranée en 1921 - 1922. Notes et*
Mem. Off. Pêch. Marit., n° 25, 46 p., 3 cartes.